

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du vendredi 17 novembre 2017

Présents :

ALLIAN Anne Lise
ALVES PIRES Alcino
BENHAMOU Éric
BOBILLIER Jean-Paul
BOULET Philippe
BOUZRAR Maryvonne
BUI XUAN Yves
CHEREAU Franck
CHEVALLIER Michel

DALLERAC Francis
DENANTE Pascale
DIDIER Francis
DUMONT Gamra
GAUTIER Christine
GOUTTENOIRE Corinne
ITIER Roger
MARMION Chantal
MARTINEZ Francisco

MECHAIN Georges
ORTEGA Raphaël
PERONNET Dominique
PONTABRI Pierrette
ROMAN Franco
SEVE Patrice
VENET Gilles

Membre de droit : CHARRE Dominique (DTN).

Invité : Mme TERQUEM Raphaële (Commissaire aux comptes)

Absents Excusés :

BELRHITI Catherine
DELPEYROUX Pierre
HERNANDEZ José
LAUFFENBURGER Patrick
LAURENCE Bernardina
METTLER Denis
PUVELAND Hervé

Ouverture de la Séance par le Président à 17h20

1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2017

M. Roger ITIER signale que sa présence avait été excusée pour ce Conseil d'Administration. Le Procès-verbal est modifié en conséquence.

M. Roger ITIER veut revenir sur le contenu de cette réunion. Le président lui signifie que le procès-verbal est soumis au Conseil d'Administration pour approbation et qu'en raison de son absence lors de cette réunion, M. ITIER n'a aucune raison de solliciter des changements ou des explications sur le contenu de cette réunion.

Concernant le point 12 de ce compte-rendu, il est soulevé une imprécision. Il est proposé de clarifier la partie relative à l'application des préconisations de l'Inspection Générale du Ministère

des Sports en précisant que seul le point 8 de ces préconisations fait l'objet d'un refus à l'unanimité d'application par le conseil d'administration.

Tenant compte de ces modifications, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 8 septembre 2017.

2- ALLOCUTION DU PRESIDENT

Le Président précise que ce Conseil d'Administration est le dernier avant l'Assemblée Générale ordinaire de clôture des comptes du 16 décembre 2017.

Le Président annonce que les qualifications pour les Jeux Olympiques débute en janvier 2018. Il rappelle et présente les événements permettant la qualification pour les jeux (1ère league, championnats, TQO) et la valeur de chaque manifestation en termes de points.

Le Président salue les travaux incessants à la WKF afin de mettre en place un mode de qualification satisfaisant. La fédération mondiale et le président réfléchissent à des améliorations possibles pour le mode de sélection des compétiteurs.

Le Président fait ensuite une brève présentation de l'Open de Paris qui fait partie du circuit de la 1^{ère} ligue (premier tournoi comptabilisé pour la ranking list).

Le nombre de participants à cet open a été allégé par rapport aux années précédentes où il y avait jusqu'à 1200 compétiteurs. Un quota de 64 compétiteurs par catégorie a été fixé par la WKF.

L'inscription à ce tournoi se fera en trois étapes successives.

3- PRESENTATION DES COMPTES DE LA SAISON 2016/2017 PAR LE TRESORIER GENERAL

Monsieur Philippe BOULET, Trésorier, présente la situation financière de la fédération pour l'exercice 2016/2017.

Il constate que le bilan actif est stable dans sa globalité et s'élève à 8,3 millions d'euros.

La fédération continue à apurer les immobilisations afin de donner une meilleure image du patrimoine de la Fédération.

Cette année est marquée par l'acquisition du local situé au 12 rue Danton. La trésorerie est stable et s'élève à 367 000 euros. Le découvert autorisé n'a pas été utilisé cette année.

Le bilan passif fait état de 4,5 millions d'euros alloués aux fonds associatifs.

La commissaire au compte a préconisé d'allouer cette somme au report à nouveau afin de pouvoir éventuellement lui imputer les pertes, ce qui n'est pas le cas dans la configuration actuelle. Les fonds associatifs ne permettent pas de réaliser un résultat déficitaire. De plus, ponctionner le fonds associatif pourrait être interprété comme une mauvaise gestion.

A la clôture de l'exercice, le résultat s'élève à 139 901 euros.

Le Trésorier détaille les ressources associatives et leur évolution par rapport à l'exercice précédent (subventions, cotisations adhérents, transferts de charges).

Il fait ensuite une synthèse des charges d'exploitation et leur évolution par rapport à l'exercice précédent (charges de fonctionnement, impôts et taxes, charges de personnels, dotations aux amortissements et aux provisions).

Le Trésorier indique une hausse des dettes fournisseurs due au changement visuel de la Fédération. Il souligne que le partenariat est en hausse de 13 000 euros dû notamment au renouvellement du contrat avec le Crédit mutuel.

Enfin, le Trésorier présente un comparatif entre le budget initial et le réalisé pour la saison 2016/2017.

Après cette présentation, les comptes sont soumis au vote et approuvés à l'unanimité par le Conseil d'administration.

4- INTERVENTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Madame Raphaële TERQUEM, Commissaire aux comptes, a présenté aux membres du Conseil d'Administration sa démarche d'audit qui comprend 4 étapes :

- La planification de la mission d'audit ;
- L'évaluation des procédures et du contrôle interne ;
- Le contrôle des comptes annuels ;
- Finalisation de sa mission par l'établissement de ses rapports.

Elle a dans le cadre de son contrôle interne pris connaissance des procédures administratives et financières appliquées au sein de la Fédération et a testé leur fiabilité dans leur application.

Elle a conclu de sa mission que le contrôle interne de la FFKDA était fiable, même si des améliorations peuvent être apportées.

A ce titre, elle formule certaines remarques. Elle remarque que la fédération ne dispose pas d'organigramme et que le système de supervision nécessite des perfectionnements, qui cependant devraient intervenir avec la nouvelle rédaction du règlement financier, qui sera présenté plus tard.

Elle expose la nouvelle présentation du budget de la Fédération.

Elle indique que le plan analytique de la Fédération est refondu et qu'un plan comptable analytique millésimé est mis en place.

Elle a ensuite présenté son contrôle des comptes annuels puis a expliqué comment s'articulera son rapport. Elle présente enfin son rapport sur les conventions règlementées qui sera également présenté lors de l'Assemblée générale.

Elle signale que les comptes de la Fédération seront certifiés sans réserve lors de l'Assemblée Générale.

Une question est posée sur l'utilité de procéder à un plan comptable analytique en année civile. Il est répondu que ce plan comptable analytique en année civile, complémentaire de celui en saison permet de s'ajuster avec la Convention d'Objectif de la Fédération établie par le Ministère des Sports qui établit son budget en année civile.

Le rapport et le rapport spécial du commissaire aux comptes sont adoptés à l'unanimité par le Conseil d'administration.

5- PRESENTATION DES BUDGETS

Le trésorier reprend la parole pour présenter la comparaison du budget prévisionnel et définitif de la saison 2017/2018.

Il présente le budget prévisionnel pour la saison 2018/2019 qui a été établi en prenant en considération le réalisé 2016/2017 et le budget final 2017/2018. Les besoins des services ont également été pris en compte.

Le budget 2017/2018 tient compte du volume réel des licences des saisons passées, le partenariat est remis à niveau et les charges administratives sont réévaluées.

Il indique que la nouvelle présentation du budget permet plus de clarté notamment sur les activités sportives et fait suite à la remarque en ce sens de la Commissaire aux comptes.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la nouvelle présentation des budgets.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le budget final 2017/2018 ainsi que le budget prévisionnel 2018/2019.

6- ADOPTION DU REGLEMENT FINANCIER ET MODALITES FINANCIERES

Le trésorier fait la présentation du nouveau règlement financier

Le trésorier précise que le document tient compte de certaines remarques faites par la commissaire aux comptes lors de son exposé.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le règlement financier

Le trésorier fait la présentation des nouvelles modalités financières.

Il fait état d'une nouveauté qui est l'aide aux équipes régionales pour la Direction technique Régionale.

Il est demandé si ces sommes sont affectées au poste globalement ou à la rémunération des Directeurs Techniques régionaux.

Il est répondu que cette somme peut être allouée à ses déplacements ou à sa rémunération.

Le DTN rappelle qu'il s'agit d'une subvention du Ministère de Sports qui doit donc être minutieusement justifiée.

La formation du CQP étant déficitaire, il est proposé d'augmenter le montant du CQP de 300 euros pour correspondre au coût des CQP de même nature proposés dans d'autres fédérations.

Il est rappelé que le coût de cette formation peut être pris en charge par pôle emploi ou organisme paritaire collecteur agréé et qu'à l'issue, elle permet d'être rémunéré.

L'augmentation d'un montant de 300 euros du coût du CQP est adoptée à la majorité.

Des membres du Conseil d'Administration demandent à ce que soit revu le principe de la prise en compte de la ville de la Préfecture pour déterminer les frais de remboursement.

Il est répondu que les frais de déplacement sont pris en charge par la fédération et que cette mesure permet de simplifier et d'unifier les procédures de remboursement.

Il est demandé s'il ne faudrait pas prévoir une date butoir de paiement pour le paiement de la cotisation fédérale. Il est convenu que cette question sera évoquée lors de l'Assemblée Générale de la Fédération, dont c'est la prérogative.

Après ces remarques, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité les modalités financières.

7- ADOPTION DU REGLEMENT DISCIPLINAIRE

Les modifications du règlement disciplinaire type interviennent suite à un décret du 9 août 2017. Il s'agit de modifications à la marge.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le règlement disciplinaire type

8- ADOPTION REGLEMENT MEDICAL

Il est décidé que ce point est reporté à un Conseil d'administration ultérieur.

9- MISE EN PLACE D'UNE CHARTE ET D'UN COMITE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

La loi du 1^{er} mars 2017 impose aux fédérations de mettre en place en leur sein un comité et une charte d'Ethique et de Déontologie.

Les membres proposés sont les suivants :

Monsieur	BUI-XUAN	Gilles
Monsieur	CHAMPION	Jean Pierre
Madame	CIRIEGI	Evelyne
Madame	ELOI-ROUX	Véronique
Monsieur	NGUYEN	Gérard
Monsieur	PAGES	Bernard
Monsieur	PAULUS	Olivier
Monsieur	THIOLAT	Jacques

Un projet de charte d'Ethique et de Déontologie est soumis au Conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la composition du Comité d'Ethique et de Déontologie ainsi que le projet de charte d'Ethique et de Déontologie.

10-SITUATION DU WUSHU / MISE EN PLACE D'UN COMITE NATIONAL AVEC UN REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT SPECIFIQUE

Il est institué au sein de la fédération un comité national de Wushu. Il est chargé de gérer les activités techniques, sportives et administratives du Wushu et des disciplines qui lui sont associées. La composition, les modalités de fonctionnement et les missions de ce comité sont précisées par le règlement spécifique du comité national de Wushu.

Ce comité dispose d'une assemblée générale composée de représentants des clubs Wushu (environ 40 membres).

Il est demandé si le budget du Comité national du WUSHU est contrôlé par la Fédération.

Le Comité n'ayant pas une personnalité morale distincte de celle de la Fédération, cette dernière en contrôle le budget.

Il est précisé que les Ligues Régionales sont uniquement les organisateurs des élections liées aux représentants des clubs Wushu.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la mise en place d'un comité national de Wushu et le projet de règlement spécifique au Comité National de Wushu.

11- PROJET DE MODIFICATION STATUTAIRES DE LA FEDERATION

Les modifications apportées aux statuts et au règlement intérieur concernent essentiellement la mise en place du Comité National du WUSHU et du Comité d'Ethique et de Déontologie.

Après présentation des modifications, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité les projets de statuts et règlements intérieurs de la Fédération

12- PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE

Il est procédé à la lecture des résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2017.

- La résolution 8 est modifiée comme suit : « L'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve la proposition du conseil d'administration d'affecter le résultat de cet exercice en fonds associatifs pour un montant de 42 350 € et en report à nouveau pour un montant de 97 551 €. »

- La résolution 11 est modifiée comme suit : « L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient à 20 € le montant des passeports sportifs adultes et à 12 € le montant des passeports sportifs enfants délivrés par la fédération par l'intermédiaire des Zones Interdépartementales pour la saison 2018/2019 »

- La résolution 16 est modifiée comme suit : « L'assemblée générale, après en avoir délibéré, fixe à 850 € la formation au CQP pour un détenteur du diplôme d'instructeur fédéral, pour la saison 2018/2019. »

Prenant en compte ces modifications, l'ordre du jour et les résolutions de l'assemblée générale fédérale sont adoptées à l'unanimité

13- NOMINATIONS COMPLEMENTAIRES A LA COMMISSION SPECIALISEE DES DANS ET GRADES EQUIVALENTS

La Fédération Française du Sport Travailleiste dispose de 5 postes à la CSDGE. Elle a déjà proposé 3 personnes pour siéger à la CSDGE.

Afin de pourvoir aux postes vacants qui lui sont réservés, la FFST propose 2 nouveaux noms : M. BILICKI Bernard et M. GEORGEON Alain.

Le Conseil d'Administration procède au vote relatif à ces nominations.

Une personne étant contre et une personne s'abstenant, le Conseil d'Administration adopte à la majorité ces propositions.

14- INTERVENTION DU DTN

Le DTN souhaite revenir sur les 14^{ème} championnats du Monde de Wushu. 5 hommes et 1 femme ont été présentés pour la France qui se classe treizième au rang des nations avec une médaille d'or. Le DTN souligne que le Wushu est la deuxième discipline de Haut Niveau de la Fédération mais qu'il reste difficile d'obtenir des médailles dans cette discipline.

Le DTN dresse le bilan des Championnats du Monde de Karaté. 35 podiums pouvaient être gagnés. Le DTN soulève un problème rencontré avec les jeunes athlètes qui n'ont eu que deux weekends de préparation en dehors de leurs entraînements en club. Le DTN signale un problème d'apprentissage de la technique. Deux championnes du monde ont accompli un parcours qui mérite d'être remarqué.

La France se classe au 7^{ème} rang des nations avec 6 médailles. Le Japon a survolé la compétition en gagnant 10 finales sur 11.

Le DTN revient sur les Jeux Olympiques de la Jeunesse à Buenos Aires. Peu de sportifs sont sélectionnés (75 sportifs individuels et une équipe de sport collectif). Il sera difficile pour le karaté de se qualifier. Seules six athlètes pourront y participer.

Le DTN évoque la réorganisation des entraîneurs nationaux par Yann Baillon.

Il insiste sur le travail de détection et de perfectionnement des entraîneurs de clubs.

Il salue les résultats de la France lors du Championnat du Monde de Krav Maga

Il revient sur le Projet de performance fédérale de Karaté qui prend appui sur un réseau de clubs identifiés ayant alimentés les équipes de France pendant une olympiade. Ce projet est en voie de validation.

Le projet de performance Wushu doit permettre de reconstruire des championnats régionaux. La Fédération est invitée à présenter un projet d'adhésion à la Fédération européenne. Le DTN fait un état des lieux au sujet du Wushu. M. ITIER a été reçu par le Ministère des Sports pour évoquer son projet d'indépendance du WUSHU.

Des affiches présentant M. ITIER comme expert fédéral circulent encore. L'image de la Fédération en pâtit. Il convient d'y être attentif.

Au sujet de la Formation, une réflexion est engagée pour parfaire la procédure de validation des équivalences et un travail est en cours sur le futur BPJEPS.

La Fédération est toujours en attente de réponse à sa demande de délégation pour le Karaté Mix.

Il fait état de la préconisation de la Ministre des Sports, du Président du Comité National Olympique Sportif Français et de la Présidente du Comité Paralympique Sportif Français d'ouvrir chaque compétition relevant du championnat de France par l'hymne national.

15- SITUATION AU NIVEAU DE LA LIGUE REGIONALE PACA

Les membres du Comité Directeur ont tous démissionné. Une Assemblée Générale Elective est planifiée pour le 13 janvier 2017.

16-SITUATION AU NIVEAU DU COMITE DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE GARONNE

Deux membres du Comité Directeur n'ont pas démissionné. Le Comité Départemental ayant une personnalité morale distincte de la Fédération et ayant conservé ses anciens statuts, la solution est de constituer un nouveau Comité Départemental. Il appartient au préalable à l'Assemblée Générale de ratifier le retrait des attributions de ce Comité Départemental.

17- SITUATION AU NIVEAU DU COMITE DEPARTEMENTAL DE L'INDRE

Il est procédé à un bref rappel de la situation du Comité départemental de l'Indre.

Le Président a réuni les clubs du département de l'Indre qui ont décidé de créer un nouveau comité départemental et de procéder aux élections y afférant. Cette assemblée générale constitutive et élective aura lieu le 11 décembre 2017.

18- QUESTION DIVERSES

Monsieur Georges MECHAIN dresse le bilan des Arts Martiaux Vietnamiens.
Le Président procède à la lecture des différents palmarès et résultats relatifs aux AMV.

Francis DALLERAC signale que des clubs utilisent le terme de « préparation olympique » dans leur communication. Il demande si la fédération opère un suivi sur ces éléments.

Un rappel de l'utilisation des propriétés olympiques est fait. Une note à ce sujet est tenue à disposition par le service juridique.

Le DTN décide d'ajouter le respect de la charte graphique et des symboles olympiques dans la convention d'objectif des organes déconcentrés.

Aucune autre question diverse n'étant formulée, la réunion du conseil d'administration se termine à 21h20.

Le Président
Francis DIDIER

Le Secrétaire Général
Alcino ALVES PIRES